

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

Etaient présents : Gérard ABELLA, Stéphane DUIVON, Bernadette TAURINES-FARO, René ARGELIES, Edith JOFFRE, Jean-François JACQUET, Sylvie ALBERT, Philippe ENJERLIC, Sylviane LORIZ GOMEZ, Geneviève PLARD, Pierrette CASSAN, Christiane ENJALBY, Caroline CARETTI, Jean-Emmanuel LONG, Arnaud JAMME-SERRES, Pierre VINCENT, Cédric LOPEZ, Sandrine GIL, Olivier LACROIX

Absents représentés : Séverine ESPURZ (Caroline CARETTI), Mélanie LEGRAND (Sandrine GIL), Fabien ABELLA (Jean-Emmanuel LONG), Alexandre MORLA (Philippe ENJERLIC), Julie PUELLES (René ARGELIES), Fabien CALAS (Gérard ABELLA), Julien SOUFFIR (Jean-François JACQUET), Julia BONNEAU (Bernadette TAURINES FARO)

Secrétaire de séance : Edith JOFFRE

Assistait également au titre des services : Claire ROUQUETTE, DGS

Le Procès-Verbal du CM du 22 mai 2026 est approuvé.

Elections sénatoriales 2026 – Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants - Décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

(cf. PV – Désignation des délégués – Elections sénatoriales et annexe joint)

DELIBERATION N°0

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au conseil municipal des décisions prises par monsieur le Maire, en application de la délégation de principe accordée par délibération n°2026-15 du 9 avril 2026 pour la période du 22 mai au 5 juin 2026 et reprises dans le tableau joint en annexe.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des décisions du Maire pour la période du 22 mai au 5 juin 2026 reprises dans le tableau ci-dessous.

N°	DATE	OBJET	DECISION
7	28/05/2026	Travaux de transformation d'un terrain de sport en synthétique 125x73 – Attribution du marché	Marché de travaux à la société MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT pour un montant de 743 336.25 € HT – Prestations supplémentaires 1 et 2 retenues.
8	03/06/2026	Bail commercial avec la SARL Maison CASTILLO – Partie de Immeuble cadastré section AD n°478 sis 7 Esplanade François Mitterrand – 34760 BOUJAN SUR LIBRON – Avenant n°2	Reconduction du montant du loyer mensuel à 916.67 € HT soit 1 100 € TTC pour une durée d'un an soit du 1 ^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026.

DELIBERATION N°43

OBJET : ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE LA PLAINE – COMMISSION CONSULTATIVE POUR LE CHOIX DE L'AMENAGEUR DE LA ZAC – DESIGNATION DES MEMBRES

Par arrêté n°D26/27 du 22 avril 2026 portant mise en déport, M. Jean-Emmanuel LONG a été désigné pour instruire, présenter et rapporter devant toute commission ou instance collégiale en lieu et place de M. Gérard ABELLA, Maire, le dossier relatif à la procédure de mise en concurrence en vue de désigner l'aménageur de la ZAC de la Plaine dans le cadre d'une concession d'aménagement à attribuer.

Hors la présence de M. Gérard ABELLA, Maire et de Mme Sandrine GIL, conseillère municipale, M. Jean-Emmanuel LONG informe les membres du conseil municipal qu'il convient suite aux élections municipales, de procéder à la désignation en son sein à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, des membres de la commission consultative pour le choix de l'aménageur de la ZAC de la Plaine.

Il rappelle que conformément à l'article R 300-9 du Code de l'Urbanisme, la commission consultative doit émettre un avis sur les propositions reçues dans le cadre de la mise en concurrence.

M. Jean Emmanuel LONG intervient en lieu et place de Monsieur le Maire qui s'est déporté, il est donc membre de droit de la Commission en qualité de Président.

Il propose que cette commission soit composée de 5 membres titulaires élus au sein de l'assemblée. Il propose également que 5 membres suppléants soient désignés selon les mêmes modalités, en cas d'empêchement d'un ou plusieurs membres titulaires.

Il rappelle que conformément aux dispositions précitées, la commission consultative doit émettre un avis sur les propositions reçues dans le cadre de la mise en concurrence. Avant toute réunion de celle-ci, une convocation sera adressée à chacun de ses membres cinq jours francs au moins avant le jour de la réunion. La commission pourra se faire accompagner pour les aspects techniques et juridiques par une assistance extérieure.

Les avis émis par ladite commission sont valables quel que soit le nombre d'élus présents aux réunions régulièrement convoquées. L'avis de la commission sera obligatoirement sollicité avant l'engagement des négociations avec un ou plusieurs candidats. Il pourra également être sollicité à tout moment de la procédure.

M. Jean-Emmanuel LONG demande au conseil municipal de bien vouloir constituer la commission consultative pour le choix de l'aménageur de la ZAC et procéder à l'élection de ses membres.

Une seule liste est proposée :

N°	Titulaires	Suppléants
1	Stéphane DUIVON	Pierre VINCENT
2	Bernadette TAURINES-FARO	Fabien ABELLA
3	René ARGELIES	Olivier LACROIX
4	Jean François JACQUET	Julien SOUFFIR
5	Fabien CALAS	Philippe ENJELRIC

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Hors la présence de M. Gérard ABELLA, Maire et de Mme Sandrine GIL, conseillère municipale,

DESIGNE les membres suivants pour siéger au sein de la commission consultative pour le choix de l'aménageur de la ZAC :

N°	Titulaires	Suppléants
1	Stéphane DUVION	Pierre VINCENT
2	Bernadette TAURINES-FARO	Fabien ABELLA
3	René ARGELIES	Olivier LACROIX
4	Jean François JACQUET	Julien SOUFFIR
5	Fabien CALAS	Philippe ENJELRIC

Votants : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

SIGNATURES

Gérard ABELLA, Maire	Edith JOFFRE, secrétaire de séance
	